

Courrier envoyé à Grand Frais, le 10 janvier 11

Les associations et organisations rassemblées dans le groupe B.D.S.(Boycott, Désinvestissement, Sanctions) grenoblois. Le 10 Janvier 2011

GRAND FRAIS

Siège social

17 rue Robespierre

69700 – GIVORS

Magasins

2, rue Henri Dunand

38180 – SEYSSINS

13, avenue de Grugliasco

38130 - ECHIROLLES

Messieurs,

Par ce courrier nous souhaitons vous informer de probables erreurs quant à l'origine de certains fruits et légumes en vente dans vos rayons.

Ce que nous trouvons sur le site de votre entreprise Grandfrais nous pose question :

- *« Grâce aux relations privilégiées que nous entretenons avec les producteurs, nous sélectionnons pour vous les meilleurs produits de saison afin de vous garantir le plein de saveurs et de vitamines. Afin de faciliter votre choix, des ardoises placées au dessus de chaque produit vous informent sur l'origine des produits, leur prix et la manière de les conserver. »*

Certains de vos produits apparaissent comme provenant d'Israël. Selon les arrivages il s'agit de dattes medjloul, patates douces, agrumes, ...Hors la traçabilité des produits dit d'Israel n'est pas sûre. Il s'agit pour la plus grande partie de fruits et légumes cultivés en territoires occupés palestiniens.

La politique de colonisation agricole prend particulièrement corps dans la vallée du Jourdain une des zones les plus fertiles du Proche-Orient, transformée en véritable no man'land palestinien.

Plusieurs dizaines de colonies agricoles ont été installées dans cette région depuis 2005. Les colons y contrôlent 95% de la terre et 98% de l'eau. Depuis l'ordre militaire pris en 2005, les Palestiniens de Cisjordanie n'ont plus le droit d'y accéder sans autorisation spéciale. Des barrières électrifiées ont par ailleurs été installées à l'abord des sources d'eau.

Ces colonies, sont illégales au regard du droit international.

Les produits qui en sont issus, sont vendus sous le label « produit d'Israël », afin notamment de bénéficier de termes commerciaux préférentiels. C'est une seconde entorse au droit international et aux accords UE-Israël.

Les accords d'association de libre échange Union Européenne-Israël (fondé sur « le respect partagé des valeurs démocratiques et des droits de l'Homme »), prévoient que seuls les produits israéliens élaborés dans les frontières de l'état d'Israël d'avant 1967 puissent bénéficier des exemptions de droits de douanes.

Le mouvement international BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanction) répond à l'appel de la société civile palestinienne qui demande la justice par l'application du droit international.

Nous vous demandons donc de retirer de vos rayons les produits sous label « made in Israel » tant que la traçabilité de ces produits ne sera pas vérifiée.

En ce début de nouvelle année nous formulons le souhait que vous respectiez les valeurs de votre entreprise telles que vous les annoncez sur votre site et formulons le respect du droit pour tous.